

HISTOIRE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 8 NOVEMBRE 2005
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE, 75014 PARIS

Caisse nationale des Caisses d'Épargne
77, boulevard Saint-Jacques – 75014 Paris
Amphithéâtre Saint-Jacques



*Chapitre 3.^e
Qui monstre que les interets
publics doiuent estre l'unique
fin de ceux qui gouuernent
les Estats, ou du moins qu'ils
doiuent estre preferés aux part.^{es}*

*Les interets publics doiuent estre l'unique fin du
Gouuernement, et de ser. l'ou. de du. les uns et les autres
sont obligés de les servir, et l'ingultrere recomen-
dation qui de se. se. pour les. l'interets.*

HISTOIRE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Intérêt et utilité sont deux notions dont la construction juridique est à rapporter au droit romain qui y distingue deux catégories, celle du privé et celle du public. Christianisée, la notion donne, au Moyen-Âge, l'expression « commun profit », tandis que l'intérêt se voit investi, de par sa liaison avec l'usure, d'une charge négative pour ne réapparaître, dans le langage politique, qu'au XV^e-XVI^e siècle pour désigner toute forme d'avantage individuel ou collectif.

Cependant, la perception de l'*utilitas communis* ou *publica* avait évolué, au gré de la construction d'un droit public à partir de la renaissance du droit romain, de la redécouverte scolastique de l'aristotélisme, ainsi que du développement de l'administration. La notion de commun profit va alors confluer avec le courant étatique et le développement de l'idée de souveraineté dans la mesure où elle permet d'exprimer la continuité de l'État par rapport à la condition mortelle de ses titulaires. Elle retrouve alors et entre en concurrence avec celle d'intérêt qui (sans doute en raison du développement économique, notamment en Italie) reparaît sous la plume des penseurs politiques et des moralistes comme principe d'intelligibilité des conduites humaines ; les deux notions pratiquent un échange symétrique inverse de leurs valeurs : « Alors que l'intérêt propre se transfère à l'utile propre et le connote négativement, l'utilité commune se transfère à l'intérêt commun et le connote positivement. » (C. Lazzeri, *Introduction* de H. de Rohan, *De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté*, Paris, 1995, p. 96).

Il faudra encore les dérives du XVIII^e siècle et une révolution pour que s'impose l'idée de contrat social qui fait de l'intérêt général, dépassant chaque individu, l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle.

9 h 00 PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE. Jean-Louis HÉBERT, président de l'Association pour l'histoire des Caisses d'épargne

LA JUSTICE DU ROI

Présidence : Claude GAUVARD

9 h 30 INTRODUCTION. Claude GAUVARD, université de Paris I,

10 h 00 Jean HILAIRE, université de Paris II,
L'intérêt général au Parlement à la fin du XIII^e siècle.

■ Pause café ■

11 h 00 Gisela NAEGLÉ, université de Gießen,
Bien commun et chose publique : traités et procès à la fin du Moyen Âge.

11 h 30 Monique BONNET, CNRS, Centre d'études d'histoire juridique,
L'intérêt général devant le Parlement au Moyen Âge.

12 h 00 Sylvie DAUBRESSE, CNRS, Centre d'études d'histoire juridique,
Le Parlement et le roi pendant la seconde moitié du XVI^e siècle : intérêt général ou nécessité publique ?

12 h 30 Marie HOULLEMARE, université de Paris IV,
*Alléguer l'intérêt général devant le Parlement de Paris au XVI^e siècle ?
Un éclairage sur le rôle de l'institution dans l'État.*

■ Buffet-déjeuner ■

DU ROI À LA NATION

Présidence : Jean HILAIRE

14 h 30 Dénes HARAI, université de Paris I,
Le « bien public » selon Auguste Galland (1571-1641), commissaire royal de Louis XIII.

15 h 00 Isabelle BRANCOURT, CNRS, Centre d'études d'histoire juridique,
L'intérêt, public et privé, dans la pensée de la magistrature louis-quatorzienne.

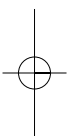
15 h 30 Françoise HILDESHEIMER, Archives nationales-université de Paris I,
Les intérêts publics au temps du Roi de gloire.

■ Pause café ■

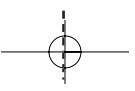
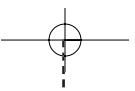
16 h 30 Dominique MARGAIRAZ, université de Paris I,
Intérêt général et service public.

17 h 00 Agnès CALLU, Archives nationales,
L'intérêt général selon le général de Gaulle.

17 h 30 CONCLUSION. André GUESLIN, université de Paris VII.



Association pour l'histoire des Caisses d'épargne,
5 rue Masseran,
75007 Paris



HISTOIRE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Caisse nationale des Caisses d'Épargne
77, boulevard Saint-Jacques – 75014 Paris
Amphithéâtre Saint-Jacques

Monsieur Madame Mademoiselle,

assistera n'assistera pas
à la journée d'étude du 8 novembre 2005

Coupon à retourner avant le 15 octobre 2005
à l'Association pour l'histoire des Caisses d'épargne, 5 rue Masseran – 75007 Paris
Pour tous renseignements : catherine.dehaene@cnce.caisse-epargne.fr – 01 58 40 45 80

